

Comment VERSER votre Taxe d'Apprentissage

Le décret n° 2014-985 du 28 août 2014 redéfinit les modalités d'affectation et de répartition de la Taxe d'Apprentissage. L'IUT2 de Grenoble est habilité à recevoir la part « Hors-Quota » aux titres des catégories A et B.

La part « Hors-Quota » est reversée de la manière suivante :

Catégorie A	Catégorie B
Formations de niveau III (Bac +2 : DUT)	Formations de niveau II et I (Bac +3 : Lpro et Bac +5 : DSCG)
65 % du versement "Hors-Quota"	35 % du versement "Hors-Quota"
Versement optimal pour l'IUT 2 : Catégorie A	

Le versement en 2 étapes :

1 **Contactez votre O.C.T.A** (Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage).
Par exemple, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble ou de votre région.

2 **Adressez à votre O.C.T.A. votre versement en précisant clairement «IUT2 DE GRENOBLE»** (N°UAI : 0381775Y) et la formation à laquelle cette somme doit être affectée.

Virement à effectuer sur le compte TRESOR PUBLIC GRENOBLE,
N° 10071 38000 00001001586 41 -
Université Grenoble Alpes

DATE LIMITE
DE VERSEMENT



Contact Taxe
IUT2 Grenoble



Eric MEGARD
04 76 28 45 33

eric.megard@iut2.univ-grenoble-alpes.fr



IUT2 de Grenoble
2 Place Doyen Gosse
38031 Grenoble Cedex
Standard : 04 76 28 45 09

www.iut2.univ-grenoble-alpes.fr

Création : Service Valorisation - IUT2 Grenoble - © Freepik



aveniraugmenté

TAXE 2018 APPRENTISSAGE

Votre soutien financier
est décisif pour leur réussite...

INVESTISSEZ DANS LA FORMATION DE VOS FUTURS COLLABORATEURS

«Nos relations de longue date avec nos partenaires professionnels, nous permettent de faire évoluer en permanence notre pédagogie et d'assurer des formations de qualité au plus près des besoins des branches professionnelles, des entreprises, du milieu associatif et des collectivités...»



**Vous engager à nos côtés,
c'est VOUS OFFRIR la possibilité de :**

Sécuriser vos recrutements

Recrutez nos étudiants dans le cadre de stages ou de contrats d'alternance et apprenez ainsi à connaître vos futurs collaborateurs.

Former vos collaborateurs

Découvrez le large choix de formations dans le secteur tertiaire et secondaire que nous pouvons offrir à vos salariés.

Devenir acteur de nos formations

Co-construisez nos formations, siégez au sein du Conseil de l'IUT, intervenez en tant qu'enseignant.

Externaliser vos projets

Faites-vous accompagner par nos équipes de recherche ou nos groupes d'étudiants dans vos projets économiques, commerciaux et vos démarches innovantes.

«En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l'IUT2 de Grenoble, vous participez, à nos côtés, à l'amélioration de l'offre de formation et de l'environnement pédagogique de vos futurs collaborateurs.»



Les projets financés en 2017 grâce à VOUS !

La création d'un Environnement Numérique Professionnel



Mise en place d'une plateforme d'Environnement Numérique de Professionnalisation accessible à chaque étudiant, puis à chaque diplômé par la suite dans une logique de formation tout au long de la vie.

Les journées d'innovation pédagogique



Organisées au printemps 2017, les journées d'innovation pédagogique ont réuni une vingtaine de projets portés par les enseignants de l'IUT et ont permis à nos étudiants de devenir acteur de leur apprentissage (dispositifs hybrides, ressources numériques vidéo, nouveaux rythmes, nouveaux espaces de travail, ...).

La mise en place d'une solution CRM



Avoir une vision globale des liens tissés avec chacun de nos partenaires et assurer un suivi qualitatif de l'ensemble de leurs demandes, tels sont les services offerts par la nouvelle solution CRM dont l'IUT2 de Grenoble vient de se doter.

Date limite de versement de la Taxe d'Apprentissage
28 février 2018